



## DEMI PENSION – SELF

### **A compter de la rentrée de Septembre 2023**

Tous les élèves (boursiers comme non boursiers) doivent **impérativement** approvisionner leur compte demi-pension. Ce compte sera diminué au regard des repas pris

Aucun élève ne pourra se présenter et prendre un repas sans un solde positif, d'a minima de 4.20 €, correspondant au prix du repas.

Vous avez la possibilité de contrôler ce solde via le compte ATRIUM de vos parents.

Pour les nouveaux élèves un règlement de 42 € vous sera demandé avec la fiche d'inscription intendance, soit une avance de 10 repas.

Un distributeur de carte jetable au prix de 4.20 € est également proposé dans le couloir du service intendance.

En cas de difficultés financières, vous pouvez demander un dossier de Fond social auprès de l'assistante sociale.

Le service Gestion